

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU JEUDI, 5 JANVIER 1797.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 28 Décembre.

Notre ministre d'Etat a reçu un courrier de Petersbourg, avec des dépêches qui sont, dit-on, relatives au secours en troupes que l'Impératrice avoit résolu, peu de tems avant sa mort, de donner à notre cour: résolution qui a été confirmée par son successeur. Aussitôt après la réception de ces dépêches, le ministre a expédié un courrier pour Londres.

Il est maintenant très décidé que le général françois Clarck ne viendra point ici. M. le comte de Lehrbach, gouverneur du Tyrol, a reçu ordre de recevoir les dépêches, de les ouvrir, de faire part du contenu et d'attendre la réponse de l'Empereur.

M. le Baron de Lilien, lieutenant-général et commissaire-général de l'Empire, est arrivé ici de Heidelberg.

L'on mande de Presbourg, que le Danube est couvert de glaces et pris dans plusieurs endroits.

Suivant les nouvelles de Petersbourg (insérées dans la gazette de la cour) le nouvel Empereur a témoigné à tous les ministres étrangers qui se trouvent dans cette ville, et surtout à ceux des puissances alliées, qu'il desiroit de maintenir la bonne intelligence et amitié qui subsistoit avec leurs cours. S. M. I. a rétabli l'ancienne loi supprimée par Pierre I. qui excluait du trône les femmes. Une amnistie générale a été prononcée en faveur de tous les délinquans qui ne sont pas coupables de grands crimes. L'Empereur se promène souvent incognito dans les différens quartiers de la ville. Ayant été informé qu'il y avoit des plaintes sur le pain, il se rendit déguilé chez un boulanger et acheta un pain; l'ayant ensuite fait pèser, il se trouva qu'il n'avoit pas le poids. S. M. donna en conséquence les ordres les plus sévères.

Suite de Paris, du 25 Décembre.

C'est Quirandet, secrétaire général des affaires étrangères, qui a signifié à lord Malmesbury l'ordre de quitter la France. Le ministre anglois (observe une de nos feuilles) en a paru fort étonné. Il ne s'y attendoit pas; il croyoit que les propositions alloient entraîner des discussions ultérieures, parceque, dans l'ancienne diplomatie, il n'étoit pas d'usage de donner son *ultimatum* dans des préliminaires de paix.

On se rappelle que l'arrivée de lord Malmesbury en France fut accueillie par des déclamations virulentes contre l'Angleterre: Aujourd'hui, qu'un ordre du directoire le force à quitter Paris, on répand qu'il a cherché à exciter un mouvement populaire en faveur de la paix..... Pour nous consoler de ce départ (dit la *Quotidienne*) les amis de Lacroix nous disent que les négociations avec la cour de Londres ne sont pas interrompues: ils allèguent que le roman de la *nouvelle Héloïse* commence par ces mots: *partez*. Cela n'empêche pas que le roman n'ait encore sept gros volumes. Quant à nous, nous ne savons si l'on veut aussi faire un roman, mais nous trouvons la conduite que l'on tient bien burlesque.

La duchesse d'Orléans traîne sa douloureuse existence chez Belhome, dans le même appartement qui lui servoit de prison sous Robespierre; elle n'en peut déménager faute d'argent pour se procurer des meubles. Sa dépense journalière est réduite à un petit écu; et pour se procurer ce petit écu, elle est obligée de vendre le peu d'effets qui lui restent. Avant-hier, elle a envoyé vendre la montre; un marchand drapier du Palais-Royal, à qui on l'a présentée, a donné cinq louis d'or et a refusé la montre.

On se plaint de ce qu'une grande partie des abus de l'ancien régime revient insensiblement; mais non l'usage. — Il n'y a plus ni jurandes, ni maîtrises; et on n'a jamais tant vu de maîtres et de jureurs. — Tous les privilèges sont abolis, et je ne vois que des privilèges entrer au Luxembourg, pénétrer chez les ministres, obtenir des places, promettre des grâces, et vendre la justice. — On a supprimé les castes héréditaires, mais on veut rétablir la pérennité des pouvoirs. C'étoit la faveur qui donnoit les grandes places; c'est aujourd'hui le sort. (Censeur.)

Quel est donc ce débordement de liberté dont on veut inonder le monde? Que va-t-on faire en Irlande? bouleverser le gouvernement établi! Dans quel tems se livre-t-on à de pareils transports? c'est au moment où le gouvernement françois s'élève péniblement sur des débris. Comment voulez-vous qu'on reconnoisse vos loix naissantes, si vous vous occupez sans cesse de détruire l'ouvrage des siècles? Les gouvernemens peuvent se combattre, mais ils ne doivent jamais cesser de se respecter. On vint offrir à un général le secret d'une invention qui devoit détruire plusieurs armées à-la-fois; le général refusa cette invention infernale: je doute que le même général n'eût pas rejeté aussi la découverte des droits de l'homme, puisqu'on peut s'en servir comme d'un levier, pour soulever l'univers. Si les droits de l'homme sont destinés à consoler le monde, pourquoi ne les entend-on jamais proclamer qu'au bruit du canon et au cri des mourans? On devoit savoir que jamais aucune descente n'a réussi aux françois sur les côtes de la Grande-Bretagne. Qu'on se rappelle l'expédition que tenta Louis XIV, pour rétablir le Roi Jacques sur le trône; qu'on n'oublie pas, surtout, l'issue tragique et funeste qu'eut le débarquement du prince Edouard, sous le règne de Louis XV; qu'on se retrace aussi le sort de la fameuse flotte l'*Armada*, qu'avoit armée Philippe, et qui alla s'engloutir sur les rivages d'Irlande. Mais l'histoire du passé ne sauroit servir à l'instruction du présent. Après avoir déclaré la guerre à tous les Rois, il ne nous manquoit plus que de la déclarer aux élémens, et de promener la déesse de la liberté à travers les écueils de la mer. Si nous étions accueillis en Irlande, ce seroit comme catholiques; mais nous ne nous montrons jamais que sous les bannières de l'athéisme, et ce sont des échappés des bagues de Brest, qui sont devenus les apôtres de notre doctrine, que nous envoyons aux Irlandois comme des sauveurs et des frères. (Quotidienne).

On trouve dans un de nos journaux l' anecdote suivante :

„Lorsque nos troupes entrèrent à Bologne, une Dame, qui avoit retiré chez elle un prêtre françois, lui ordonna, dans son épouvante, de quitter sa maison. Celui-ci, pardonnant à la peur, qui est quelquefois cruelle, fort aussitôt de chez la Dame, & va trouver.... Qui?... Buonaparte lui-même. — Général, je viens vous demander une grâce. — Laquelle, Monsieur? — De me faire fusiller à la tête de votre camp. — Pourquoi, Monsieur, cette étrange demande? — Je suis françois, émigré, prêtre; je ne subsistois ici que par les bontés de Madame une telle, qui me donnoit un asyle dans sa maison: elle croit ne pouvoir m'y garder; je n'ai plus qu'à mourir, & je viens me soumettre.... — Retournez, Monsieur, chez cette Dame, & dites-lui, de ma part, que c'est vous qui devenez sa sauve-garde: ni vous, ni elle, n'avez rien à appréhender.

— Le 21, au conseil des 500, Camus a soumis à la discussion le projet relatif à la fixation des fonds à remettre au ministre de la guerre pour les quatre mois prochains. Les dépenses ont été fixées à 120 millions. Le conseil a ensuite adopté le projet présenté par Daunou sur le mode d'exécution de la loi du 13 Fructidor pour le renouvellement du corps législatif. Pastoret a demandé qu'il fût aussi fait une loi sur le renouvellement partiel du directoire par le sort. Cette proposition donna lieu à une motion incidente qui causa de grands débats. Hardi établit en question, si le nouveau membre du directoire seroit élu par le tiers arrivant, ou par le tiers qui doit sortir? D'après son opinion, cette élection devoit appartenir au dernier, attendu, dit-il, que des hommes qui ont siégé trois ans au corps législatif doivent mieux connoître les hommes et les choses que les nouveaux venus.... Hardi fut souvent interrompu par de violens murmures; mais il n'en continua pas moins son discours jusqu'à la fin. Thibeau deau le remplaça à la tribune; il tonna contre les suppositions plus ou moins adroites jetées d'avance sur la moralité des députés du nouveau tiers que le peuple va élire, et il prouva, la constitution à la main, que c'est seulement à l'époque où ce tiers aura pris place au corps législatif, que le directoire doit être renouvelé. — Le conseil passa à l'ordre du jour. Il renvoya à une commission la proposition de Pastoret.

Le 23, le conseil a pris une résolution qui autorise le gouvernement Batave à extraire des bois de la Belgique. — Un projet présenté en faveur des rentiers et pensionnaires de l'Etat, a été adopté. — La résolution prise sur le tarif du porte des lettres et journaux, ayant été rejetée par le conseil des anciens, il a été formé une commission pour présenter un nouveau tarif plus modéré.

De Londres, le 15 Décembre.

La chambre des communes a voté unanimement l'adresse de remerciement au Roi, sur le message de S. M. relatif à la déclaration de guerre de l'Espagne. M. Fox a appuyé lui-même cette adresse; mais à la suite de cette adhésion, il n'a pas pu s'empêcher de revenir sur la matière qu'il a déjà reproduite tant de fois. Comme son discours n'offre rien de neuf, nous ne le rapporterons pas.

L'amirauté a reçu hier l'avis de la perte de la frégate *the U daumer*, de 40 canons, qui a sombré sous voile dans un coup de vent, sur les côtes de la Jamaïque.

Samedi dernier, l'amirauté avoit reçu un autre exprès, qui lui apprenoit la perte de la frégate la *Réunion*, de 36 canons, qui s'est échouée sur un banc de sable, en allant d'Yarmouth à Cuxhaven, d'où elle devoit ramener le prince de Wirtemberg, l'époux futur de la princesse royale.

Le navire américain, la *branche d'Olivier*, pris, il y a quelques jours, par l'*Audacieux* de 74, avoit à bord, outre vingt mille armures complètes pour l'infanterie, vingt pièces de canon de bronze, les effets de campement pour dix mille hommes, et un général nommé Allen. On dit aujourd'hui que sa destination étoit pour St. Domingue.

De Bruxelles, le 27 Décembre.

L'on écrit de Luxembourg que le parc de grosse artillerie, qu'on avoit préparé pour Trêves, restera dans cette forteresse jusqu'au printemps, pour être alors envoyé à sa destination, si la paix n'est pas conclue dans cet intervalle. A Metz, à Thionville et dans tous les arsenaux frontières, on travaille avec une activité extraordinaire aux préparatifs d'une sixième campagne. La même activité règne dans les places maritimes, telles que Calais, Dunkerque, Ostende etc. On s'occupe également dans l'intérieur du recrutement des différens corps incomplets, qui se trouvent aux armées sur le Rhin.

Les Anglois reparoissent depuis quelque tems en forces à la vue des côtes, et surtout vers l'embouchure de l'Escaut.

Toutes les lois rendues par le corps législatif seront dorénavant communes aux départemens réunis, à moins que le directoire n'apporte quelques exceptions indispensables à leur exécution.

La municipalité de cette ville vient de prendre un arrêté par lequel elle déclare, qu'étant informée que plusieurs individus ayant obtenu dans les bureaux des passeports pour se rendre en pays étranger, ne sont point revenus ici dans le

délai marqué pour l'expiration du terme, ils seront réputés émigrés et traités en conséquence. Ceux qui ayant été chez l'étranger, ne se sont pas encore présentés à la municipalité depuis leur retour, devront le faire incessamment, sous la même peine d'être réputés émigrés, s'ils ne se conforment pas à ces dispositions.

Des bandes nombreuses de voleurs et de brigands se multiplient chaque jour davantage dans les provinces Belges. On peut dire qu'elles sont aujourd'hui le théâtre du pillage et de la dévastation, suites heureuses de notre réunion à la France. Pour arrêter le cours de ces brigandages, l'administration du département de la Dyle vient de prendre un arrêté dont voici les principales dispositions. „Dans toutes les communes rurales de ce département, les habitans, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à celui de 60 inclusivement, monteront à tour de rôle la garde, de manière qu'il y aura continuellement des patrouilles en route depuis 5 heures du soir jusqu'à 5 heures du matin. Les individus qui se dispenseront du service seront condamnés pour la première fois à une amende de deux journées de travail; cette amende augmentera la seconde fois & ainsi de suite.„ Mais ce qu'il y a d'original dans cet arrêté, c'est que les patrouilles, ainsi que l'agent national, seront responsables des vols qui pourroient se commettre quand elles sont de service. C'est ainsi que quand les lois et la police sont sans vigueur, que la misère et le désespoir forcent des hommes autrefois paisibles à devenir des brigands, on s'imagine alors qu'il suffit de prendre un arrêté pour forcer des hommes libres à faire le service militaire et les rendre responsables de la scélératesse des brigands.

Nous sommes enfin débarrassés du Jacobin Mallarmé, qui en conséquence de la loi additionnelle du 3 Brumaire, a dû renoncer à ses fonctions d'accusateur public.

Extrait d'une lettre de Cologne, du 27 Décembre.

Alexandre, commissaire ordonnateur du gouvernement, doit partir demain pour Paris. Il se confirme que le général Moreau viendra prendre le commandement des deux armées du Nord et de Sambre et Meuse réunies; mais la date de son arrivée n'est pas encore connue. Il vient d'être fait encore d'autres changemens importans. Le général Jacobé Trigny, jusqu'ici chef de l'état-major, est nommé gouverneur de Cologne et d'une partie des pays conquis. Nous voilà donc sous une autorité purement militaire, si une ligne de démarcation de pouvoirs n'est pas tracée entre le gouverneur et la Junte qu'on dit devoir être établie. Mais tout cela n'est encore qu'en projet. On

vient de réformer 32 commissaires des guerres à l'armée de Sambre et Meuse. Les entrepreneurs se chargeant actuellement de presque toute l'administration des subsistances, cette espèce déjà trop nombreuse devenoit par-là inutile.

On écrit de Dusseldorff en date du 24, que les troupes passent successivement sur la rive gauche pour y prendre leurs cantonnemens. Il paroît décidé que cette dernière ville sera mise en état de siège dès le commencement de la campagne prochaine.

De Wesèl, le 31 Décembre.

Le Roi vient de faire adresser à sa régence et sa chambre de guerre et des domaines de ces contrées, un rescript très remarquable dans ces circonstances, et très consolant pour les fidèles sujets qui habitent l'autre rive du Rhin: S. M. donne ordre conjointement à ces deux collèges supérieurs, de déclarer publiquement et en son nom, que son intention n'a jamais été autre que d'accorder aux François une occupation purement militaire de ses provinces sur la rive gauche du Rhin, jusqu'à la paix avec l'Empire, ainsi qu'il est expressément énoncé par l'article V. du traité de Basle. S. M. se regarde en conséquence comme assurée que le gouvernement François n'insistera plus sur la séquestration des biens du clergé, sur la vente projetée des bois domaniaux et autres, et qu'il renoncera à la contribution énorme de 3 millions de livres, imposée sur lesdites contrées. Le roi finit par exhorter les fidèles sujets de ces provinces, à se tenir assurés de sa protection ultérieure et efficace, et à attendre avec confiance le retour tant désiré de l'ancien ordre de choses.

Extrait d'une Lettre de Dusseldorff, du 30 Décembre.

L'intempérie de la saison a forcé de suspendre les travaux autour de cette place; mais on les reprendra aussitôt que le tems le permettra. L'on vient de nettoyer les casemattes, de sorte qu'il y a maintenant place pour 3000 hommes. Notre garnison est dans ce moment composée de 3 bataillons; les villages voisins sont aussi remplis de troupes; il y en a beaucoup à Kaiserswerth et dans les environs. Toutes ces troupes sont sous les ordres du général Macdonal. Les ponts de bateaux qui étoient ici et à Grimmlichhausen, ont été enlevés.

Extrait d'une lettre de Siegbourg, du 31 Décembre.

Les Autrichiens abandonnent presque entièrement nos environs. M. le général de Kien-

mayer partira d'ici, le 2 du mois prochain, pour Hachenbourg; une division de Uhlans se mettra aussi en route le même jour; il ne restera à Siegbourg, que le corps des chasseurs de Leloup avec le commandant des avant-postes, M. le comte de Linzendorff. Le corps-franc d'Odonell est cantonné dans notre voisinage le long du Rhin.

L'on dit que le général Lefebvre vient d'arriver avec sa division à Dusseldorff, pour remplacer l'armée du Nord sur la rive droite.

D'Offenbourg, le 2 Janvier.

Les difficultés sans nombre qui accompagnent le siège d'une forteresse telle que Kehl, au milieu de la saison la plus rigoureuse, n'ont aucunement ralenti l'activité et l'ardeur des troupes autrichiennes. Hier encore elles ont prouvé qu'il n'y a rien dont leur bravoure persévérante ne puisse à la fin triompher. Vers les 4 heures de l'après-midi, elles attaquèrent et prirent d'assaut les quatre flèches et la redoute appelée *Schwabenchanz* situées devant le camp ennemi; elles s'emparèrent de 7 canons et firent 300 prisonniers.

On apprend d'Augsbourg que M. Ellis, secrétaire de l'ambassade angloise à Paris, est passé le 28 Décembre par cette ville, se rendant à Vienne.

Extrait d'une lettre de Manheim, du 3 Janvier.

Nous venons d'apprendre l'agréable nouvelle, que dans la foirée du 1er de ce mois, les autrichiens ont emporté d'assaut les principaux ouvrages qui défendoient le camp retranché des François près de Kehl. L'ennemi culbuté sur plusieurs points avec beaucoup de perte, a abandonné précipitamment ce camp et s'est retiré dans le fort. Ce succès a coûté peu de monde aux autrichiens, et tout fait croire qu'il sera bientôt suivi de la prise de Kehl.

Faute à corriger dans notre avant-dernier Numéro.

Article de Paris. Alinéa: Suivant les lettres de Brest du 17 &c. Ligne 3, au lieu de: & alla au mouillage de Ba-peaume, Lisez: & alla au mouillage de Bertheaume.

Cours du change de Francfort, du 4 Janvier.

Amsterdam Cr. — Lettres à c/s. 132 1/4. à 2/sin 131 3/8.
Hambourg — Lettres à c/s. 149 1/4. à 2/sin 148 1/2. —
Argent à c/s. 148 3/4.
Augsbourg — Lettres à c/s. 100 5/8.
Vienne — Lettres à c/s. 100. à 2/sin 99 1/4.
Londres — Lettres à 2/sin 143.
Bale en écus neufs. — Lettres à c/s. 101.
Brême Louisd'or. — Lettres à c/s. 107 1/4.

** M. Charpentier, Bourguemestre à Seligenstadt prie les personnes qui sauroient où est son fils, de lui en donner des renseignements, à Seligenstadt sur le Mein.